

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2009

**Présents :** M. Jean-Marc BRULE, Mme Marika LEDUC, M. Lylian SENECHAL, Mme Odile MONTAGNE, M. Bruno CHAIX, Mlle Jessica DELATTRE, Mme Lydia LABERTRANDIE, M. Jean-Jacques VILTO, M. Philippe JEROME, Mme Catherine BENOIT, M. Pierre LAINEY, Mme Angela TAGLIALAVORE, M. Simon MALMOUSTIER, Mme Berthe BARICAULT, M. Francis RUBEO-LISA, M. Philippe RAVARY, Mme Isabelle PREVOT, Mme Liliana MEISTER, M. Olivier CHAPLET, M. André SAURIOT.

**Pouvoirs :**

- M. LEBUCHOUX à M. SENECHAL
- Mme NAIL à M. BRULE
- Mme LEMAIRE à Mme LEDUC
- Mme VANICAT à M. VILTO
- M. LE SCORNET à M. CHAIX
- Mme DIF à Mme TAGLIALAVORE
- M. DUVAL à M. CHAPLET

**Absents :**

- M. POULOUX
- Mlle BEAUDET

Formant la majorité des membres en exercice.

**M. LAINEY** est nommé Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°04/2009 du 31 mars 2009**

Vente d'un ordinateur composé d'une unité centrale, d'un clavier, d'une souris et d'un écran CRT (tube cathodique) à Mme C.

Montant : 231,22 € TTC

➤ **Décision n°05/2009 du 31 mars 2009**

Vente d'un ordinateur composé d'une unité centrale, d'un clavier, d'une souris et d'un écran CRT (tube cathodique) à Mme G.

Montant : 231,22 € TTC

## **ADMINISTRATION GENERALE**

▶ Après tirage au sort effectué d'après la liste électorale de la commune, **DESIGNE** les personnes représentant la commune de Cesson en tant que jurés d'assises 2010.

▶ **MANDATE** les élus de Cesson pour réaliser des missions dans le cadre des jumelages de la Ville de Cesson.

Fait et délibéré,

**Vote : 22 voix Pour**

**5 Abstentions** (*Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, M. Sauriot*)

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention financière avec le Syndicat Intercommunal des Sports, qui implique, pour la Commune de Cesson :

- la prise en charge à hauteur de 8000 € des indemnités versées au Président du S.I.S. durant la présidence cessonaise

**Vote : 22 voix Pour**

**5 votes Contre** (*Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, M. Sauriot*)

- le transfert à compter de 2009 de l'organisation du transport des élèves de la commune sur les équipements sportifs intercommunaux moyennant le versement de la somme de 23 000 € au S.I.S. pour 2009

**Vote : unanimité**

▶ **DECIDE à l'unanimité** d'adopter l'engagement de principe pour la campagne « territoires de commerce équitable » et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**S'ENGAGE à :**

- initier la mise en œuvre des objectifs sur le territoire communal
- participer activement à l'expérimentation 2008 / 2009
- participer au retour d'expériences pour juin 2009
- être force de proposition pour l'ajustement éventuel des objectifs
- garder l'avance de la commune comme collectivité pionnière

## **FINANCES**

▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**ARRETE** les résultats des différentes sections afin de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 comme suit :

## RESULTATS D'EXECUTION 2008

	<u>RESULTAT DE CLOTURE 2007</u>	<u>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT</u>	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2008</u>	<u>RESULTAT DE CLOTURE 2008</u>
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>				
Investissement	198 197,33		-420 897,17	<b>-222 699,84</b>
Fonctionnement	531 241,93		-449 437,52	<b>81 804,41</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	729 439,26		-870 334,69	<b>-140 895,43</b>

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'année 2008 par Monsieur le Receveur Municipal est conforme au Compte Administratif 2008 de la ville et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**INVITE** Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2008.

Fait et délibéré,

**Vote : 22 voix Pour**

*Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, M. Sauriot ne prennent pas part au vote.*

► **ADOpte** le Compte Administratif 2008 et ses résultats ainsi qu'il suit :

### RESULTATS BUDGETAIRES 2008

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
RECETTES (A)	4 754 618,39	8 511 908,39	13 266 526,78
DEPENSES (B)	5 175 515,56	8 891 345,91	14 136 861,47
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>			
<b>EXCEDENT (A-B)</b>			
<b><u>DEFICIT (B-A)</u></b>	<b>420 897,17</b>	<b>449 437,52</b>	<b>870 334,69</b>

### RESULTAT D'EXECUTION 2008

	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2007</b>	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2008</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2008</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	198 197,33		- 420 897,17	<b>- 222 699,84</b>	246 062,80
<b>FONCTIONNEMENT</b>	531 241,93		- 449 437,52	<b>81 804,41</b>	
<b><u>TOTAL</u></b>	729 439,26		- 870 334,69	<b>- 140 895,43</b>	246 062,80

Fait et délibéré,

**Vote : 21 voix Pour**

*M. le Maire ne participe pas au vote*

*Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, M. Sauriot ne prennent pas part au vote*

## **TECHNIQUE / URBANISME**

► **DONNE** un avis favorable sur le projet de Plan Local de Déplacements de Sénart. La Commune adhérant largement aux objectifs de développement durable en matière de transport, elle souhaite plus particulièrement :

- un développement rapide de l'usage du vélo dans les déplacements domicile – gare (accès facile et sécurisé, facilité de gardiennage), mais aussi dans les déplacements intra-communaux domicile / services de proximité (services publics et commerces)
- une concertation accrue sur l'offre de transports en commun et une réflexion sur le type de véhicules (développement du trolley sur les lignes en site propre par exemple) : la restructuration engagée sur le réseau en 2008 (ligne 44, puis RE, puis FA lycée) n'a pas fait l'objet de plan de communication particulier : l'incompréhension des utilisateurs demeure
- une modération importante du trafic automobile en centre ville
- une réduction du trafic poids lourds global sur la ville nouvelle.

Fait et délibéré,

**Vote : 22 voix Pour**

*Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, M. Sauriot ne prennent pas part au vote.*

► **EMET** un avis favorable sur le dossier d'exploitation portant sur les travaux de requalification de la R.D.306, entre les carrefours de la Croix-rouge et de Boissénart sur les territoires des communes de Cesson et Vert-Saint-Denis.

Fait et délibéré,

**Vote : 22 voix Pour**

*Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, M. Sauriot ne prennent pas part au vote.*

► **DECIDE à l'unanimité** de donner un avis favorable à la création d'une piste cyclable qui permettra de relier Seine Port entrée côté Cesson jusqu'au Pont de Ponthierry.

► **DONNE** un avis sur la demande de dérogation au repos dominical présentée par l'enseigne BOULANGER dont le siège social est situé au Centre Régional des Transports – rue de la Haie Plouvier – BP 137 – à LESQUIN cedex 59811 pour son établissement de même enseigne BOULANGER sis Centre Commercial Maisonément à Cesson.

Fait et délibéré,

**Vote :**

**Avis favorable : 9 voix** (M. Chaix, M. Lebuchoux, Mme Labertrandie, M. Lainey, M. Malmoustier, M. Rubéo-Lisa, Mme Meister, M. Duval, M. Sauriot)

**Avis défavorable : 17 voix** (M. Brûlé, Mme Leduc, M. Sénéchal, Mme Montagne, Mlle Delattre, M. Vilot, Mme Nail, M. Jérôme, Mme Benoît, Mme Vanicat, M. Le Scornet, Mme Tagliavolore, Mme Baricault, Mme Dif, M. Ravary, Mme Prévot, M. Chaplet)

**1 abstention** (Mme Lemaire)

► **DECIDE à l'unanimité** de donner un avis défavorable à la demande présentée par la Société COSMEVA à l'effet d'être autorisée à exploiter une installation de remplissage de gaz inflammables liquéfiés sur le territoire de la commune de Savigny-le-Temple.

## **ETAT CIVIL**

► **ACCEPTE à l'unanimité** la reprise de la concession perpétuelle n°530 (pla n n°373) au nom de la Commune de Cesson.

**DIT** que le remboursement correspondant sera inscrit à l'article 6718 du budget communal.

## **SOCIAL**

► **DECIDE à l'unanimité** d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour l'année 2009 avec le Département de Seine-et-Marne.

## **CRECHE**

► **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique pour les établissements d'accueil des jeunes enfants âgés de 0 à 4 ans et à la prestation de service d'accueil temporaire pour les enfants âgés de 4 à 6 ans.

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

► **DECIDE à l'unanimité** de supprimer les postes suivants :

- 1 poste de **Directeur de Cabinet, à temps complet, créé par** délibération n°94/33 du 29/04/1994
- 1 poste **d'Attaché Principal, à temps complet, créé par** délibération n°2007/118 du 29/11/2007
- 1 poste d'**Attaché, à temps complet, créé par** délibération n°87/109 du 13/11/1987
- 1 poste d'**Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, créé par** délibération n°91/52 du 22/03/1991
- 1 poste d'**Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (13 heures), créé par** délibération n°98/70 du 25/09/1998

- 1 poste d'**Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps complet, créée par délibération n°2001/73 du 30/03/2001
- 1 poste d'**Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps non complet (28 heures), créée par délibération n°2005/28 du 22/03/2005
- 1 poste d'**Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps complet, créée par délibération n°2003/65 du 01/09/2003
- 1 poste de **Puéricultrice Cadre de santé**, à temps complet, créée par délibération n°2003/131 du 16/12/2003
- 1 poste d'**ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe**, à temps non complet (28 heures), créée par délibération n°2001/141 du 16/11/2001
- 1 poste de **Chef de Police Municipale**, à temps complet, créée par délibération n°2004/114 du 05/11/2004
- 1 poste de **Gardien de Police Municipale**, à temps complet, créée par délibération n°2006/49 du 12/05/2006
- 1 poste d'**Ingénieur**, à temps complet, créée par délibération n°2009/137 du 25/03/2009
- 1 poste d'**Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps complet, créée par délibération n°2004/113 du 05/11/2004
- 1 poste d'**Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps non complet (17 heures 30), créée par délibération n°2001/106 du 22/06/2001
- 1 poste d'**Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps non complet (31 heures 30), créée par délibération n°2007/70 du 27/06/2007

► **DECIDE** à l'unanimité de créer :

- **POUR LA DIRECTION GENERALE =**

1 poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 01.06.2009

- **POUR LA DIRECTION EDUCATION =**

1 poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à compter du 01.09.2009

- **POUR LA MEDIATHEQUE =**

3 postes d'Adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet

1 poste d'Adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet (20 heures hebdomadaires)

**DIT** que la présente délibération prendra effet au 01.06.2009

- **POUR LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES =**

1 poste de Contrôleur Principal, à temps complet à compter du 01.06.2009

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget.

► **APPROUVE** à l'unanimité le transfert de personnel de la commune de Cesson au 1<sup>er</sup> juillet 2009,

**APPROUVE** la convention portant décision de transfert des personnels de la commune de Cesson au Syndicat Intercommunal de la Culture, en application de l'article 46 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, susvisée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

► **DECIDE à l'unanimité** de porter l'indemnité spéciale de fonctions des chefs de service de Police Municipale, à 30 % du traitement de base mensuel  
**DIT** que la présente délibération prendra effet au 01.06.2009.

\*\*\*\*\*

**(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).**

**Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Fait à Cesson, le 3 juin 2009**

**Le Maire,  
Conseiller Régional d'Ile-de-France,**



**Jean-Marc BRULE**